

Jean-Pierre Sueur est intervenu lors de l'examen en dernière lecture du projet de loi pénitentiaire.

Il a dit sa satisfaction de voir, le principe de l'encellulement individuel inscrit dans la loi.

Il a insisté sur l'importance de la création d'un observatoire « *indépendant* » sur les questions relatives notamment à la récidive et aux suicides en prison.

Il a indiqué que ce projet de loi n'aurait d'efficacité que si les moyens étaient donnés, en particulier pour préparer les détenus à leur réinsertion. Il a dit : « Le milieu carcéral et la condition pénitentiaire sont les premières causes de la récidive. Il ne faut plus qu'il y ait de « sortie sèche » de prison. Et il faut que ceux qui sortent de prison soient suivis afin de se réinsérer vraiment dans la société, ce qui suppose des conditions matérielles, sociales et professionnelles ».

Il a dit : « *Il ne faut pas qu'il y ait d'un côté une politique pénale qui aboutit à surpeupler les prisons avec toutes les conséquences négative que cela entraîne – alors que des peines alternatives existent – et de l'autre côté, une politique pénitentiaire qui nécessite des prisons non surpeuplées et des moyens pour préparer la réinsertion des personnes incarcérées* ».

.